

DEPARTEMENT

Séance du 30 juin 2025

BOUCHES DU RHONE

L'an deux mille vingt cinq et le trente juin à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Monsieur GESLIN Laurent, maire.**

Nombre de membres
afférents au
conseil municipal :
En exercice : 15

Présents : Monsieur VILLERMY Jean-Louis, Madame BERTRAND Sylvie, Monsieur DELLA SANTINA Patrick, Madame BAYEUL Julie, adjoints au maire.
Madame BRETON Magali et Messieurs EYNAUD Éric, RAMILSON Gilles.

Qui ont pris part
à la délibération : 8

Absents excusés : Mesdames FONTAINE Véronique, BAZIN Natacha, HUGLY Daniela, METIFIOT Babette et Messieurs PAFUNDI Tony, PORTE Florian, GESLIN Arnaud.

Date de la convocation :
20 juin 2025

A été nommé secrétaire de séance : Madame BERTRAND Sylvie

Date d'affichage :

Objet de la délibération : Approbation des modifications statutaires du Syndicat Intercommunal Vigueirat Vallée des Baux

Monsieur le maire présente à l'assemblée les modifications statutaires du Syndicat Intercommunal Vigueirat Vallée des Baux (SIVVB) telles que définies dans la délibération n° 2024-025 du comité syndical.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la délibération n° 2024-025 du comité syndical du SIVVB en date du 20 décembre 2024, modifiant les statuts du SIVVB et portant notamment la capacité qui lui est donnée de signer des conventions avec les associations syndicales d'entretien,

Vu les articles L.5211-18 et L.5211-19 du code général des collectivités territoriales relatifs à l'approbation des statuts par les conseils municipaux,

OUI l'exposé de Monsieur le maire, et après en avoir délibéré,

APPROUVE les modifications statutaires adoptées par le comité syndical du SIVVB le 20 décembre 2024,

AUTORISE Monsieur Laurent GESLIN, Président du SIVVB, à signer tous documents et actes nécessaires à la mise en œuvre de ces modifications et à accomplir les formalités de publicité et de transmission au représentant de l'État,

NOTIFIE la présente délibération à Monsieur le Président du SIVVB.

Vote : - Pour – 8 voix - Contre – 0 voix - Abstentions – 0 voix

Pour copie conforme au registre des délibérations

Le Maire, Laurent GESLIN

Ont signé les membres présents



2025 31

Accusé de réception en préfecture
013-211300579-20250630-2025-31-DE
Date de réception préfecture : 08/07/2025